COMPTE RENDU

SÉANCE CONSEIL DU 5 JANVIER 2022

Présents : M. **MUFFAT Michel** (la Glière)– Mme **SIBIL** Christine - M. **GAILLARD** Guy - M. **ROSSET** André - Mme **QUOEX** Valérie - M. **DENNE** Jean – Claude - M. **MUFFAT** Michel (la Ranche) - M. **MUFFAT** Bruno - Mme **TAVERNIER** Marie-Laure - M. **BRAIZE** Richard - M. **DUCHEMIN** Vincent - Mme **MCQUADE** Alisha - M. **COCCOZ** Patrick
Absent(s) ou excusé(s) : Mme **MICHAUD** Carole - Mme **MICHAUD** Sonia
Procuration(s) : Mme **MICHAUD** Carole à Mme **QUOEX** Valérie

Date convocation : 31/12/2021

Secrétaire de séance : Mme **MCQUADE** Alisha

Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers.

Adoption dernier compte rendu

Adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives

Monsieur le maire propose au conseil des décisions modificatives techniques, pour permettre le paiement des investissements décidés par le conseil.

Le conseil après en avoir délibéré accepte la décision modificative suivante :

DM 05 Budget principal

Pour permettre le financement des travaux de la requalification de la baignade et la nouvelle dameuse.

Cpt /opération 12 (aménagement chef-lieu)	- 300 000.00 €
Cpt /opération 106 (divers)	+ 300 000.00 €

DM 04 Budget eau et assainissement

Investissement concerné : réalisation d'un nouveau réservoir d'eau à Ardent, en prévision du projet d'unité touristique nouvelle du secteur.

Cpt / opération 30 (divers)	- 30 000.00 €
Cpt / opération 106 (réservoir ardent)	+ 30 000.00 €

CESSION GRATUITE

Monsieur MUFFAT Michel (La ranche) propose au Conseil d'accepter la cession gratuite au profit de la commune des parcelles n° AH 1001 et 1002 et 1004, dans le cadre des ventes entre M SLATER John et M. et Mme SCOTHORN Mathew et dans le cadre de la vente par la société « Morzine lets llp Family France » à la Sci « la Petite ferme ».
Il indique que les frais seront supportés par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la cession gratuite au profit de la commune.

TARIF SECOURS SUR PISTE SDIS

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière) propose une modification de tarif pour les ambulances. Le Conseil , après en avoir délibéré, accepte le tarif des ambulances du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, en cas de carence d'ambulance privée, pour le secours sur piste au bas des pistes, d'un montant de : 187.00 € TTC à compter du 1 janvier 2022.
Il précise que ses frais seront remboursés par le bénéficiaire, conformément à la loi montagne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le nouveau tarif.

MODIFICATION TARIF SECOURS SUR PISTE

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière) propose une modification de tarif pour les frais de secours sur piste :

- treuillage avec treuil AS 350	1 027.00 € TTC
- treuillage avec treuil EC 135	1 185.00 € TTC
- treuillage complémentaire à une évacuation treuil AS 350	393.00 € TTC
- treuillage complémentaire à une évacuation treuil EC 135	550.00 € TTC.

Il précise, que ses frais seront remboursés par le bénéficiaire conformément à la loi montagne.
Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, d'ajouter aux tarifs concernant les frais de secours sur piste, pris par délibération du décembre 2021, les tarifs suivants omis :

CREATION AGENT SALLE

Madame Valérie Quoex propose la création d'un poste pour la salle du Baron. Pour la gestion de la salle, la commune a besoin de 2 agents. Cet agent sera chargé de seconder l'agent de la salle et pourra être aussi affecté à d'autres tâches dans les services de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette création.

RECRUTEMENT SURVEILLANTS BAIGNADE

Suite à la présentation de Madame QUOEX Valérie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le recrutement pour l'été 2022, juillet et août, trois surveillant(es) de baignade contractuels.

RECRUTEMENT ASVP ETE :

Suite à la présentation monsieur Michel MUFFAT (La Glière) , le Conseil, après en avoir délibéré, accepte le recrutement pour l'été 2022, de 2 agents de surveillance de la voie publique, pour une période comprise entre le 1 juin et le 30 septembre 2022.

CONVENTION AUTORISATION VOIRIE ARRET BUS L ELE :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention présentée par monsieur MUFFAT Michel (La Glière, entre la commune et le département de Haute-Savoie, pour les travaux de sécurisation de la route de Morzine par un arrêt de bus, à hauteur de l'Elé.
Monsieur MUFFAT précise que les travaux consistent en la création d'un ilot central, avec de part et d'autre un arrêt de car, afin de ralentir la circulation et de sécuriser l'arrêt des bus.

CONVENTION DE TRANSFERT AU SYANE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Monsieur MUFFAT Michel (La ranche) propose une convention entre la commune et le SYANE 74, concernant le déploiement de la fibre sur le territoire communal.
Monsieur MUFFAT Michel précise qu'il s'agit de l'implantation d'armoire pour la diffusion de la fibre sur la commune à différents endroits de la commune. L'une des armoires se situe vers le cimetière, l'autre vers l'abri bus de la Ranche. Les travaux de réalisation sont programmés pour le printemps.
Après délibération le Conseil accepte cette convention à l'unanimité.

TICKETS RESTAURANT

Monsieur le maire propose au Conseil d'accepter la convention avec le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Savoie, pour accepter la gestion des tickets restaurants au profit du personnel. La commune participera à hauteur de 50% de la valeur faciale des tickets, fixée à 5.55 €.
Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un avantage pour l'ensemble du personnel à raison d'un ticket par jour de travail.
Cette convention est acceptée à l'unanimité.

CONVENTION MORZINE REPAS CANTINE

Madame QUOEX Valérie, présente au Conseil la convention, avec la ville de Morzine concernant la fourniture de repas pour les élèves de l'école.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette convention

EMPRUNT RESERVOIR DE L ELE

Sur proposition de monsieur le maire le Conseil municipal entérine la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne, concernant l' emprunt de 300 000.00 € pour la construction du nouveau réservoir de l'Elé.
Monsieur le maire rappelle les caractéristiques de cet emprunt :

MONTANT CAPITAL	300 000.00 €
DUREE	20 ANS
TAUX FIXE	0.94 %

Le Conseil accepte les conditions de cet emprunt à l'unanimité.

TARIF SALLE DU BARON 2023

Madame Valérie QUOEX, présente les tarifs 2023 de la salle du Baron, qui sont adoptés à l'unanimité par le Conseil comme suit :

DOMAINE DU BARON

TARIFS LOCATION 2023		
	TARIFS 2023	
CONFIGURATION	Journée	1/2 journée
Salle totale	1 450,00 €	775,00 €
Grande salle seule	920,00 €	510,00 €
Petite salle seule + bar	720,00 €	410,00 €
Bar avec une salle		210,00 €
Cuisine		410,00 €
Pack mariage		3 700,00 €
Location semaine abattement	20%	
Particuliers commune abattement	40%	
Particuliers CCHC abattement	15%	
Association communes	1 gratuité - autre location - 40%	
Entreprises	Tarif location ci-dessus mais HT	

Sur la base d'une fréquentation en année normal, ces tarifs permettre un équilibre de la gestion de la salle. Toutefois, le conseil souhaite, explorer le développement de la clientèle d'affaires.

TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT A PARTIR DE 2023

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) propose une évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement de 3 %, pour tenir compte de l'inflation.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs de l'eau et assainissement, pour la part communale comme suit

Tarif eau	**Prix HT**
Abonnement (par unité)	**105.00 €**
M3 (par)	**0.99 €**
Tarif assainissement	
Abonnement	**43.95 €**
M3 (par)	**0.40 €**

Monsieur MUFFAT Michel rappelle que les habitations de la commune payent leur abonnement en fonction d'un coefficient multiplicateur selon le tableau ci – dessous :

Type de branchement par bâtiment	Coefficient	Montant de la partie fixe eau	Montant de la partie fixe assainissement
Par logement principal Par logement secondaire Par meublé saisonnier indépendant Par commerce autre que ceux ci-dessous Bar-Restaurant-Crêperie de 1 à 60 personnes Hôtel/Restaurant de 1 à 25 personnes Hôtel-Pension de 1 à 5 chambres Collectivité de 1 à 20 personnes Camping de 1 à 30 personnes	1	105,00 € HT	43.95 € HT
1 logement + 1 meublé saisonnier 2 meublés saisonniers 1 commerce + 1 meublé saisonnier	1,5	157,50 € HT	65.93 € HT
1 logement + 2 meublés saisonniers 3 meublés saisonniers 1 commerce + 2 meublés saisonniers Camping de 31 à 60 personnes	2	210,00 € HT	87.90 € HT
1 logement + 3 meublés saisonniers 4 meublés saisonniers	2,5	262.50 € HT	109.88 € HT
1 logement + 4 meublés saisonniers 5 meublés saisonniers Bar-Restaurant-Crêperie de 61 à 120 personnes Hôtel/Restaurant de 26 à 50 personnes Hôtel-Pension de 6 à 10 chambres Collectivités de 21 à 50 personnes Camping de 61 à 90 personnes	3	315,00 € HT	131.85 € HT

Camping de + de 90 personnes	4	420.00 € HT	175.80 € HT
Bar-Restaurant - Crêperie de + de 120 personnes Hôtel/Restaurant de 51 à 75 personnes Hôtel-Pension de 11 à 15 chambres Collectivité de 51 à 80 personnes	5	525.00 € HT	219.75 € HT
Hôtel/Restaurant de 76 à 100 personnes Hôtel-Pension de 16 à 20 chambres Collectivité de 81 à 120 personnes	7	735.00 € HT	207.65 € HT
Hôtel/Restaurant de + de 100 personnes Collectivité de + de 120 personnes	10	1050,00 € HT	439.50 € HT

Monsieur le maire rappelle que la compétence eau et assainissement devra en fonction de la volonté du législateur, devenir une compétence intercommunale en 2026.
Dans ce cadre les tarifs des différentes communes devront se rapprochés, afin de n'offrir plus qu'un tarif unique sur la vallée, si pas d'évolution de la législation sur ce point.

VENTE AFU DE NANTAUX

Sur proposition de monsieur BRAIZE Richard de Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la vente du lot 17 de l'AFUl du Pas « balcon de Nantaux » à Mme ROCHE Emeline et M. ROCHE Cyril.
Monsieur BRAIZE Richard confirme que la présente vente est consentie pour un montant de 211 500.00 €et que tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Il indique que la vente aura lieu aux charges et conditions suivantes :

* Engagement par l'acquéreur d'affecter l'immeuble bâti sur le terrain acquis à un usage de résidence principale à titre personnel pendant une durée de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente, avec interdiction de procéder à sa location ou à sa mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux ;
* En cas de manquement par l'acquéreur à l'engagement pris ci-dessus, possibilité pour la commune de mettre en œuvre soit une clause pénale aux termes de laquelle la commune pourra demander une indemnité fixée à CENT EUROS (100,00 €) par mètre carré de terrain constructible, soit mettre en œuvre l'action résolutoire réservée par elle dans l'acte de vente conformément aux dispositions des articles 1183 et 1184 du Code Civil ;

* Obligation pour l'acquéreur de déposer un permis de construire dans un délai de douze (12) mois suivant la signature de l'acte authentique et de procéder à l'achèvement de la construction dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois à compter de l'obtention du permis de construire et faculté de rachat par la commune de Montriond conformément aux dispositions de l'article 1659 du Code Civil pendant un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ;
* insertion d'un pacte de préférence au bénéfice de la commune de Montriond en cas d'aliénation à titre onéreux dans un délai de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur Michel MUFFAT (La Ranche) fait le point sur divers dossiers.

Gémapi :

A la CCH une partie des compétences ont été transférées au SIAC. Une série de travaux vont être réalisés. Notamment pour Montriond la Dranse de Morzine, vers le stade de foot, pour faire suite aux crues de 2015.
M. MUFFAT Michel (la ranche) sera représentant de la CCHC auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, pour le suivi de ces dossiers, après vote de cette dernière.

Route forestière de maison neuve :

La commune a choisi un enquêteur public, et un organisme pour l'étude environnementale, pour nous épauler dans les tâches administratives assez lourde, dans le cadre de la procédure de création d'une association, pour pouvoir gérer cette future route de desserte forestière.
Le coût est d'environ 24 000.00 €, subventionné à 80 % par le programme LEADER.
La commune va rédiger les statuts de l'associations.

Contrat territoires Espaces Naturels Sensibles :

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 5 années entre la CCHC et l'Etat, pour prendre en compte les différents espaces sensibles du territoires (lac, alpages…).
Ces sites seront répertoriés pour un inventaire exhaustif. De cet inventaire des actions seront choisi, pour faire l'objet de subventions.

Syane éclairage public :

Monsieur MUFFAT Michel (La ranche) présente l'étude qui a été faite sur l'éclairage public au printemps. Il nous présente les résultats. Il ressort notamment de cette étude que nous avons plus de 400 points lumineux. La dépense annuelle pour l'éclairage est de 25 000.00 €.

Les sources d'économie, passerait par une modernisation des points lumineux et un abaissement de la luminosité selon les périodes de la nuit. L'économie ne serait pas importante mais nécessaire pour une partie de la population.
Par contre une grande partie de nos installations ne sont plus conformes ou ne le seront plus dans les prochaines années. Le coût estimé pour remettre l'ensemble des installations s'élèverait à environ : 517 000.00 €, avec une possibilité de subvention de 30%.
La commune devra engager les travaux urgents, ou qui seront obligatoires au titre des Grenelle de l'environnement en 2025 ou 2026. Une réflexion va être menée pour l'intégration dans nos futurs budgets d'investissement.

Monsieur Michel MUFFAT (La Glière) intervient pour divers travaux en cours.

Parchets :

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) indique à la suite du non enneigement artificiel des Parchets, il a été décidé de rouvrir la route des Lindarets, pour permettre aux commerçants d'accéder. C'est provisoire et le froid devrait permettre de faire de la neige artificielle, sur les Parchets.

Dameuse :

La dameuse est opérationnelle. Par contre, vu les dégâts occasionnés par les casses d'arbres, de début décembre, une partie du parcours ne pourra être tracée.

Informations diverses

Recensement de la population :

La commune fera l'objet du recensement de sa population entre le 20 janvier et le 20 février. Une communication importante va être réalisé, pour sensibiliser les personnes, à l'intérêt de cette opération pour la commune.

PLUi-H

Monsieur BRAIZE Richard indique, que l''enquête public du PLUi-H aura lieu du 27 janvier au 28 février (dossier consultable en marie ou sur internet). Le commissaire enquêteur sera présent à Montriond à la maison des associations le février 2022.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire
Jean-Claude DENNE